

RAPPORT

*de la Commission d'environnement et
d'urbanisme*

Concernant

**LE BUDGET 2023
DE LA VILLE DE SION**

Document de travail à l'usage du Conseil général

Madame la Présidente du Conseil Général,

Monsieur le Président de la Municipalité,

Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux,

La Commission d'Environnement et d'Urbanisme tient d'abord à remercier le Président de la Municipalité, les Conseillères communales et les Conseillers communaux ainsi que les chefs de service pour les réponses apportées à ses nombreuses questions sur le budget 2023.

La Commission s'est réunie à 6 reprises pour examiner le budget.

Les membres de la Commission ont également eu le plaisir de pouvoir recevoir du président de la Municipalité ainsi que de M. Dondainaz des compléments d'informations aux questions concernant le budget. Elle les remercie chaleureusement pour leur disponibilité et pour les précisions des explications fournies.

I ENTREE EN MATIERE ET VOTE D'ENTREE EN MATIERE

La Commission a pris connaissance des documents en relation avec le budget 2023 et a relevé, dans la mesure du possible, les éléments concernant ses compétences à savoir l'édilité, l'urbanisme, les travaux publics ou autres rubriques qui s'y rapportent.

La Commission a approuvé l'entrée en matière à l'unanimité des 11 membres présents.

II ANALYSE

Plusieurs des questions posées par la commission environnement urbanisme et les réponses apportées par le Conseil municipal et les différents services concernés constituent l'analyse de ce rapport du budget 2023.

Dicastère 0

Dicastère 1 : Administration générale & Finances

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
1	Fonct.	101.3010	Traitements du personnel administratif et d'exploitation	p.43

Question 3 S'agit-il vraiment d'un salaire supplémentaire ?

Réponse

Afin de garantir la sécurité de ses collaboratrices et collaborateurs, le Conseil Municipal a décidé d'augmenter à 90% le poste du coordinateur QSE (Qualité-Sécurité/Santé au travail) qui assumera aussi le rôle de délégué communal à la protection des données à 20%.

Il est aussi proposé la titularisation à 80% d'une spécialiste en information documentaire, actuellement au bénéfice d'un contrat de droit privé, afin de seconder notre archiviste municipale.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
1	Fonct.	110.3199	Autres charges d'exploitation	p.43

Question 4 Concernant les fusions de communes : Etudes complémentaires pour 2023 ? quelle est la répartition des frais avec les autres communes ? est-ce que le montant peut être revu suite aux résultats de la votation de la commune de Vex concernant une possible fusion avec Sion le 27 novembre ?

Réponse

En 2023 il s'agit des parties opérationnelle et de réalisation du projet. La répartition des frais est la suivante : 5% par commune et les 85% restant au prorata du nombre d'habitants. A noter que le canton versera le soutien prévu en 2023, conformément à l'art. 8 de l'ordonnance sur les fusions (Fr. 90'000.- pour Sion, Veysonnaz et Mont-Noble). Le soutien reviendra aux communes selon la répartition des frais convenue (versement de l'entier dans un pot commun).

Le vote de Vex concerne un projet bacouni et n'entraînera pas de révision du montant budgétisé.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
1	Fonct.	115.3010	Traitements du personnel administratif et d'exploitation	p.46

Question 6 Nouveau chef de service : quel est le but de l'organisation et les avantages d'avoir un nouveau chef de service ? est-ce que la création de ce nouveau service va impliquer des changements ept ? quelle sera l'implication de l'organisation des RH dans les autres services ?

Réponse

1. Quel est le but de l'organisation et les avantages d'avoir un nouveau chef de service ?

Le conseil a retenu les arguments suivants pour justifier sa décision de créer un service des ressources humaines avec à sa tête un.e chef.fe de service :

- Le départ à la retraite de l'actuel chef de section entraîne une réflexion sur l'évolution des besoins et les mesures organisationnelles et personnelles y relatives (art. 6 ch. 4 du règlement du personnel) ;
- Le nombre d'employés, tous statuts confondus, qui ascende à 700 ;
- Actuellement, la fonction de chef du personnel est occupée par le secrétaire municipal. Celui-ci a la charge de la chancellerie, des archives, des systèmes d'information en sus de la section RH. De par sa position à l'Hôtel de Ville, il n'est pas en contact quotidiennement avec les collaboratrices et collaborateurs de la section RH. Il en résulte que le chef de section gère au jour le jour, en relation avec les services, le personnel communal. Le chef de service intervient principalement pour régler les problèmes. En nommant un chef de service, cette distorsion pourra être corrigée puisque le chef de service sera, quotidiennement, en relation avec la section RH et le personnel de la commune ;
- Le départ à la retraite dans les prochaines années du secrétaire municipal, dont le profil du poste devra être revu compte tenu de sa complexité ;
- Financièrement, la création d'un service RH est dans un premier temps, neutre ;

Hormis les remarques émises ci-dessus, la création d'un service des ressources humaines permettra :

- Meilleur équilibre dans les rapports et discussions lorsque les opinions d'un chef de service divergent de celle du responsable RH ;
- Amélioration de la communication entre le conseil, les services et les RH, notamment par la présence du chef de service RH aux séances des chefs de service organisées au lendemain de celles du conseil, ceci dans l'esprit de la fonction support qui doit être incarnée ;

- Développement d'une gestion optimisée des emplois et des compétences, dans un marché du travail tendu pour les employeurs, le recrutement et la valorisation des ressources humaines constituant un enjeu organisationnel ;
 - Présence du chef de service RH tout au début d'un processus de décision pouvant avoir d'importantes conséquences pour les collaborateurs, par exemple reprise des tâches et du personnel d'une section par l'Etat du Valais ;
 - Meilleure représentation des ressources humaines de la Ville auprès d'organes externes, assurances sociales, services de l'Etat du Valais, autres collectivités publiques ;
 - Meilleure réactivité lors d'une situation d'urgence puisque le chef de service RH n'aurait plus à s'adresser préalablement à son chef de service avant de prendre des mesures ;
 - Forte attractivité de poste lors de la mise au concours due aux conditions salariales de cette nouvelle fonction auprès de candidats potentiels de qualité.
2. **Est-ce que la création de ce nouveau service va impliquer des changements d'apt à moyen terme ?**
 A ce stade, il est prévu de remplacer le chef de section par un.e chef.fe de service au printemps 2023. Le nombre d'EPT va donc rester stable. Pour mémoire, la section RH compte actuellement 5 personnes, soit 3 EPT plus une apprentie.
3. **Quelle sera l'implication de l'organisation des RH dans les autres services ?**
 Les améliorations apportées par la création d'un service RH sont exposées en réponse à la question 1. Au sein des services de la Ville, il n'y aura pas de changements organisationnels.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	Page
1	Investissements	116.5200	Logiciels	p.197

Question 7 Détail de la rubrique (GED). Qu'est-ce qui est prévu pour 2023 ?
 avancement du projet.

Réponse

Pour rappel, le projet est prévu sur 6 ans. Le contrat avec Swisscom (Suisse) SA a été signé en décembre 2020. L'infrastructure informatique, permettant le réel début du projet, a été mise à disposition en décembre 2021.

Les premiers retours de la mise en place de la GED étant positifs, auprès des utilisateurs des trois services pilotes en production (Administration générale, Finances, Economie, Innovation et Tourisme), la phase d'industrialisation (de déploiement global) a pu débuter courant 2022.

Les travaux sont avancés pour le service de l'urbanisme et de la mobilité, en production au mois de décembre 2022, hormis la section des parcs et jardins (saisonnalité).

Les travaux sont en cours et vont se poursuivre en 2023 pour la section précitée, le service des affaires sociales, le service de la sécurité publique et le service des travaux publics et environnement.

Le projet est passé en phase de déploiement global, phase qui va se prolonger en 2023.

Dicastère 2 : Economie, Innovation & Tourisme

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
2	Fonctionnement	260.3130	Prestations de services de tiers	p.63

Question 1 Peut-on avoir des exemples de ce qui a été fait ou de ce qui est envisagé pour la promotion de Sion Capitale des Alpes ? et détail des autres points mentionnés.

Réponse

Sion, Capitale suisse des Alpes, résume l'intention stratégique du conseil municipal pour les 30 prochaines années. Cette intention a été largement présentée et discutée ce qui lui a assuré une grande notoriété à l'échelle régionale et cantonale. Elle a également été communiquée au niveau suisse, notamment à travers l'Union des villes suisses au comité de laquelle Sion est représentée. Cette intention stratégique a permis à Sion de se positionner fortement dans des dossiers importants, en particulier dans celui de l'énergie.

Afin d'accompagner ce positionnement et favoriser l'attractivité de Sion, les mesures envisagées pour la promotion de Sion Capitale suisse des Alpes sont les suivantes :

- Réalisation d'une brochure (papier et digital) d'attractivité mettant en avant les atouts de Sion comme destination de qualité pour des entreprises, des familles et des travailleurs. L'aspect touristique est volontairement laissé de côté, il s'agit ici de mettre en avant l'attractivité territoriale.
- Sur la base de la brochure, réalisation d'un film reprenant les mêmes éléments.
- Réalisation de différents matériels publicitaires (beach flags, banderoles pour manifestations, etc.), comme Sion, Capitale suisse des Alpes, est la marque que nous utilisons désormais pour les manifestations que nous soutenons, qu'il s'agisse de manifestations sportives, culturelles ou sociales, ce qui assure une très grande visibilité. Comme exemples, nous pouvons citer la Coupe du monde de snowboard, le Tour de Romandie, le Jumping, Sion sous les étoiles, etc.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	Page
2	Fonctionnement	264.3637	Subventions aux personnes physiques	p.65

Question 2 Détail de ces subventions. Comment sont réparties les subventions et sur quel type de bâtiment ?

Réponse

Programme de subventions énergétiques

Récapitulatif pour l'année 2019-2022

M1 Isolation thermique		
	Quantité de demandes	Montants réservés
2019	19	CHF 150'500
2020	15	CHF 180'670
2021	19	CHF 139'895
2022 (au 09.11.2022)	21	CHF 146'615

M2 Installation thermique		
	Quantité de demandes	Montants réservés
2019	1	CHF 2'420
2020	1	CHF 1'901
2021	1	CHF 2'960
2022 (au 09.11.2022)	1	CHF 4'490

M3 CECB+		
	Quantité de demandes	Montants réservés
2019	18	CHF 7'080
2020	35	CHF 14'780
2021	23	CHF 9'380
2022 (au 09.11.2022)		CHF 15'360

Bilan

M1 Isolation thermique

Cette subvention représente environ 90% du budget. Cela représente en moyenne 7'400CHF par demande. Les deux subventions cumulées correspondent en moyenne à 21% du montant total investi. Ceci est justifié, car le potentiel d'économie est important. Cependant, malgré un plafond de subvention à 10'000 CHF, il existe encore une disparité entre les villas et les PPE. Cette disparité se crée déjà lors de la subvention cantonale, la commune ne peut pas rééquilibrer cette différence. La valeur plafond est donc correcte.

2021

Moyennes par demande 2021							
Typ	Nombre	Isolation m2	Investissement total	Subvention communale	Subvention cantonale	Total subventions	part subventionnée
PPE	7	477	168'720 CHF	9'049 CHF	33'390 CHF	42'439 CHF	25%
Villa	11	183	108'725 CHF	6'508 CHF	13'323 CHF	19'831 CHF	18%

2022 (au 09.11.2022)

Moyennes par demande 2022							
Typ	Nombre	Isolation m2	Investissement total	Subvention communale	Subvention cantonale	Total subventions	part subventionnée
PPE	11	604	234'235 CHF	8'503 CHF	42'261 CHF	50'764 CHF	22%
Villa	10	158	81'456 CHF	5'309 CHF	11'074 CHF	16'383 CHF	20%

*calculs issus des montants réservés, les chiffres peuvent encore évoluer

M 2 Installations solaires thermiques

Les demandes sont très faibles. (Une demande par année)

M3 Audits énergétiques CECB+

Le diagnostic constitue la première étape d'un projet de rénovation pertinent et pensé dans sa globalité. Il s'accorde à la volonté du canton de développer les certificats CECB. Le certificat CECB est une condition d'octroi pour bénéficier de certaines subventions proposées dans le programme Bâtiment du canton. Plusieurs cantons l'ont déjà rendu obligatoire lors de la vente d'un bien immobilier ou lors du remplacement de l'installation de chauffage. Les disparités entre les villas et les PPE sont en moyenne de 2% (en 2021). Cette différence est négligeable, donc le calcul du montant subventionné est bon.

		SRE [m2]	Nbr logement	Montant accordé	Prix du CECB+	Part subventionné
Moyenne en 2021	Habitat individuel	215	-	fr. 300	fr. 2'072	15%
	Immeuble d'habitation	1081	9.6	fr. 492	fr. 2'836	17%

2021

	Nbr demandes	Montant total accordé
Villa	11	3'040 CHF
PPE	12	6'340 CHF

2022

	Nbr demandes	Montant total accordé
Villa	9	2'760 CHF
PPE	23	12'600 CHF

Remarque de la CEU : Suite à la discussion avec le président, le règlement actuel va être adapté et présenté au printemps 2023. La CEU se réjouit de cette nouvelle mouture du règlement. La Ville se cale sur l'octroi des subventions émises par le canton et la Confédération, ce qui est très bien. Mais il faudrait favoriser ou mieux répartir les subventions à attribuer entre PPE et villas individuelles, trouver des mesures proactives pour l'isolation des immeubles.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	Page
2	Fonctionnement	264.3130	Prestations de services de tiers	p.65

Question 3 Quel est le détail des prestations, avec les montants ?

Réponse

Les prestations sont découpées en 3 activités principales détaillées ci-après :

BUDGET 2023 VILLE DE SION "264.3130"		
	CHF	Explicatif
OIKEN - Mandat de Gestion du portefeuille énergétique	212 000	La gestion du portefeuille énergétique implique 3 activités :
Gestion de base du portefeuille	61 000	- la gestion de base, à savoir le travail en lien avec la planification de la commercialisation, le reporting et gestion courante à terme
Gestion des risques	80 000	- la gestion des risques planifiée et en temps réel
Gestion de l'optimisation	71 000	- l'optimisation de la gestion sur le court terme
OIKEN - Mandat de Gestion d'utilisation rationnelle de l'énergie	55 000	Le mandat de gestion recouvre :
Suivi du programme de subventions	20 000	- la gestion des subventions pour les 3 mesures CECEB, solaire thermique, isolation
Cours de sensibilisation à l'énergie dans les écoles	10 000	- les cours de sensibilisation énergie aux écoles avec un spécialiste
Mesures d'utilisation rationnelle de l'énergie	25 000	- les actions de communication et d'accompagnement pour les mesures d'utilisation rationnelle de l'énergie (en vue du futur programme)
OIKEN - Mandat de Délégué à l'énergie	35 000	Le mandat de délégué consiste en le suivi du plan d'actions de la ville, la comptabilité énergétique de bâtiments, l'intégration d'éléments "énergie" dans les démarches traitées par l'urbanisme et les constructions, la cotisation et le suivi du label Cité de l'énergie, et l'accompagnements des démarches de la Ville sous l'angle de l'énergie
Mandat de délégué à l'énergie	35 000	
Total	302 000	

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	Page
2	Investissements	264.5540	Participation aux entreprises publiques	p.203

Question 4 La CEU souhaite des informations quant aux projections de l'augmentation du capital action avec Sogaval.

Réponse

Au vu des investissements à réaliser par Sogaval par les différents réseaux de chauffage à distance et d'éventuels appels à l'emprunt, il est nécessaire de renforcer les fonds propres jusqu'à Fr. 10 Mio. A fin 2023, ces derniers seront dotés à hauteur de Fr. 9,2 Mio. Il reste un complément sur 2023 de Fr. 0,8 Mio. Il restera un complément sur 2024 (dont 0,48 Mio pour la Ville).

Dicastère 3 : Education & Culture

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
3	Fonctionnement	301.3632	Subventions aux communes et aux ass. de communes	p.73

Question 2 Il semblerait que l'école d'Aproz est en sur capacité. Et avec le probable développement du village, comment ce problème va-t-il se régler ?

Réponse

N'ayant pas de données concernant l'évolution de la population de la commune de Nendaz, nous ne savons pas dans quelle situation l'école d'Aproz se situe.

En ce qui concerne les élèves sédunois du quartier, nous nous tenons à l'ordonnance concernant la loi sur l'enseignement primaire (OLEP 411.001) qui permet, pour des raisons de proximité, de scolariser des élèves hors commune de domicile. La commune de scolarisation, donc Nendaz, a le droit d'exiger de la commune de domicile de l'élève externe (Sion) une contribution financière, par année scolaire, de 2400 francs pour les degrés primaires et 4000 francs pour le secondaire du premier degré (CO).

Actuellement, la contribution financière de Sion pour 34 élèves sédunois de 1-8H et 13 élèves du CO constitue une contribution importante au bon fonctionnement et au financement des infrastructures scolaires, qui elles, sont exclusivement sous la responsabilité de la commune de Nendaz.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
3	Investissements	308.5040	Terrains bâtis	p.209

Question 4 concernant l'école des Collines? toujours pas d'investissements prévus pour améliorer la qualité de vie des enseignants et des écoliers? c'est un bâtiment historique qu'il faut entretenir. Une rénovation du bâtiment serait favorable dans un climat d'économie d'énergies.

Réponse

La qualité de vie et également de travail de nos enseignants et élèves est une de nos priorités et nous y attachons beaucoup d'importance.

Il y a quelques années, le conseil municipal a décidé de procéder à des rocade suite au départ de l'ECCG-EPP (école de commerce et de culture générale, école pré-professionnelle) des locaux situés dans le quartier de St-Guérin. Les élèves du centre

scolaire des Collines retrouveront donc le centre scolaire de St-Guérin dès la prise de possession par le collège de ses nouveaux locaux au parc des sports et le déménagement de l'ECCG-EPP dans les locaux actuels du collège de la Planta.

La direction des écoles, malgré ces futurs déménagements, a décidé de poursuivre les investissements dans le centre scolaire des Collines. Ainsi, ces 5 dernières années, nous avons investi au total Fr 450'000.- pour de nombreux travaux d'entretien, la réfection de 11 salles de classe ainsi que les mises aux normes FEU (AEAI).

Comme la future affectation du bâtiment n'est pas encore connue et tenant aussi compte du degré de protection du bâtiment, des investissements importants concernant des économies d'énergie (changements de fenêtres, isolations périphériques, ...), n'ont pas eu lieu, si ce n'est l'assainissement de la régulation de chauffage qui nous permet déjà de faire d'importantes économies d'énergie.

Question 5 En quoi consistent les travaux de rénovation du Pavillon des Aubépines ?

Réponse

Il s'agit de la transformation / réaffectation du pavillon dit « Pavillon Variel » pour l'hébergement de l'Office de l'intégration.

Question 6 Qu'en est-il des panneaux solaires installés sur des écoles (Bramois, Châteauneuf-Sion), mais qui ne fonctionnent pas ?

Réponse

En 2017, un début d'incendie a été constaté sur le toit de l'école de Bramois. Cet incendie est lié à un défaut de fabrication d'une série de panneaux posés par l'installateur solaire. Des panneaux du même installateur ayant été installés sur l'école de Châteauneuf-Sion à une période similaire, ceux-ci ont été contrôlés et relèvent les mêmes défauts.

L'installation a été mise hors service par précaution. Les protections juridiques des sociétés impliquées ont été mises en contact pour établir une responsabilité, sans succès jusqu'à aujourd'hui, le fabricant de panneau ayant fait faillite entre deux.

L'installateur a proposé à la Ville de faire une nouvelle installation à Bramois en remplacement de celle actuelle, mais nécessitant une participation financière importante de la Ville pour refaire l'intégration des nouveaux panneaux.

La Commission ad hoc énergie a refusé cette proposition qui ferait investir la ville 2 fois pour une problématique qui n'est pas de sa responsabilité.

Des démarches juridiques sont toujours en cours mais celles-ci peuvent se prolonger plusieurs années avant de déterminer des responsabilités et des suites concrètes.

Remarque de la CEU : La CEU souhaite que la Ville prenne une décision et trouve une solution rapidement concernant ces panneaux solaires défectueux.

Dicastère 4 : Affaires sociales

Dicastère 5 : Sécurité publique

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
5	Investissements	503.5040	Terrains bâtis	p.221

Question 2 Est-ce que le projet de déplacement de la caserne des pompiers est finalement abandonné ? le cas échéant, quels éléments sont déterminant pour ce choix ? faut-il s'attendre à des investissements pour des rénovations de la caserne existante ?

Réponse

La caserne des pompiers ne déménagera pas à court ou moyen terme. Les éléments déterminants, outre les coûts que la construction d'une nouvelle caserne entraînerait, ont été les suivants :

- Emplacement hors de dangers naturels
- Accessibilité, axes et temps d'intervention
- Intégration dans le quartier
- Présence du poste de commandement de l'EMC (son abandon impliquerait le remboursement des frais de construction par la Ville, env. 1 million).
- Possibilités de développement (sous-sol, carrosserie voisine à rénover)
- Etat général de la caserne.

Dicastère 6 : Travaux publics & Environnement

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
6	Fonctionnement	601.3144	Entretien des terrains bâtis et bâtiments	p.127

Question 4 Comment ce montant est-il réparti ?

Réponse

La rubrique comprend un montant de Fr 100'000.- pour l'entretien des vespasiennes publiques et de Fr 68'000.- pour l'entretien des bâtiments de la voirie.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
6	Fonctionnement	606.3132	Honoraires experts et spécialistes	p.133

Question 6 La justification en p. 144 parle d'une remise aux normes. Qu'est qui n'est pas aux normes ?

Réponse

Par remise aux normes, il faut entendre les études de la séparation des eaux usées et des eaux claires, les études de ruissellement et d'infiltration des eaux claires, les études de la nitrification aux steps et du traitement des micropolluants. Il aurait été plus judicieux d'utiliser le terme d'adaptation aux nouvelles normes que celui de remise aux normes.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
6	Fonctionnement	606.4632	Subventions des communes, ass. de communes	p.134

Question 7 Est-ce que la commune d'Ayent ne devait-elle pas rejoindre la STEP en 2023 ? Pourquoi la part des communes actuelles est en baisse ?

Réponse

La commune d'Ayent sera rattachée à la step de Chandoline qui est une association de commune et qui ne concerne pas cette rubrique. La rubrique baisse car les autres communes ont commencé à séparer leurs eaux claires des eaux usées de manière à amener moins d'eau à traiter à la step de Châteauneuf d'où une baisse de leur participation.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
6	Fonctionnement	608.3102	Imprimés, publications	p.135

Question 8 Campagne d'information TWINS : de quoi s'agit-il ? Qu'est ce qui est prévu ?

Réponse

Au cours de l'année 2023, un nouveau système de collecte pour les restes alimentaires en provenance des ménages sera déployé sur l'ensemble du territoire. Pour accompagner ce nouveau mode de collecte une importante campagne de communication est prévue. Un tout-ménage sera distribué. Sur demande, les ménages de la Ville, pourront obtenir gratuitement une petite poubelle à compost (sacs de 7l). En parallèle, l'obsolète système

de carte papier pour le contrôle d'accès aux déchetteries va évoluer et une carte à puce de type RFID sera introduite en janvier 2023.

Emissions des cartes à puces et réserve (25'000 pièces) : ~60'000.-

Communication, tout-ménage : 15'000.-

Achat de poubelles à compost (3'000 pièces) : 25'000.-

Question La CEU souhaite une présentation du bilan de ce système TWINS mis en place dans les autres communes, par ex. un retour de la Ville de Monthey ? Est-ce qu'il y a d'autres systèmes qui ont été étudiés ?

Réponse

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
6	Fonctionnement	608.3119	Autres immobilisations	p.135

Question 9 qu'est-ce qui est prévu en lien avec TWINS ?

Réponse

60 TWINS seront déployés sur l'ensemble du territoire pour un montant de 90'000.-. Une campagne de communication accompagnera ce nouveau mode de collecte (cf question N°8).

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
6	Fonctionnement	608.3130	Prestations de services de tiers	p.135

Question 10 Qu'est-ce qui est prévu en lien avec TWINS ? quel est l'impact sur le citoyen ?

Peut-on obtenir le retour de la Ville de Monthey ou d'autres communes sur ce système ? est-ce qu'il y a eu des études sur d'autres systèmes semblables ? si oui, lesquels ?

Quels sont les arguments pour valider le système TWINS ?

Quel est le bilan financier de ce système pour la commune ? pour le citoyen ?

D'un point de vue énergétique, quel est le bénéfice de ce système ?

D'un point de vue économique ?

Est-ce qu'une comparaison des différents moyens de mise en place du système a été faite ? par exemple à Saillon, les cartes sont offertes gratuitement aux citoyens...

Serait-il possible d'avoir une phase pilote dans certains quartiers ?

Est-ce que l'on pourrait envisager d'installer différents systèmes selon les besoins par quartier (ville- village...)

Combien de kWh de gaz sont-ils produits par une tonne de déchets alimentaires récoltés par la commune de Monthey ?

Pour la commune de Sion, combien de km seront parcourus en camion pour récolter ces déchets par année ? par tonne récoltée ?

Combien de tonnes de déchets alimentaires vont approximativement être produits par la Ville de Sion par année ?

Combien d'heures de travail sont-elles nécessaires pour faire fonctionner ce système par type d'employé (chauffeur, manœuvre, opérateur, technicien de maintenance, employé de bureau et cadre) ?

Réponse

Aucune étude n'a été menée par la Ville de Sion concernant le changement de mode de collecte pour les restes alimentaires.

La mise en place du système GastroVert Privé découle d'une volonté d'Enevi et de ses communes partenaires, en vertu de l'article 39 de la LcPE, de favoriser la séparation des restes alimentaires des déchets verts en vue d'une valorisation de cette ressource en biogaz.

Le choix d'adopter le système TWINS de la Satom a été effectué par Enevi après comparaison de plusieurs systèmes de collecte.

Actuellement traités au centre de compostage de PraBardy, ces restes alimentaires, estimés à plus de 450 tonnes par an, pourront être directement valorisés en biogaz.

La collecte et la gestion du système GastroVert Private sera assurée par Enevi qui facturera à la Ville de Sion ses prestations en fonction du nombre de bacs échangés.

La section de l'assainissement urbain a estimé que le système GastroVert Private représentera un surcoût annuel d'un peu plus de 75'000.-

Selon décision du Conseil Municipal, le système sera offert gratuitement pour 2 ans aux citoyens.

Des négociations sont en cours avec Enevi afin qu'à terme une ristourne des frais d'incinération des ordures ménagères soit accordée aux communes partenaires ayant adopté le système GastroVert Private. On s'oriente sur une ristourne d'environ 15.-/to qui permettrait de financer le surcoût de 75'000.-

Le système ayant été testé et appliqué dans plusieurs communes valaisannes, dont récemment Sierre, avec satisfaction des usagers, aucune phase pilote n'est prévue et le système sera déployé sur l'ensemble du territoire communal.

Remarque de la CÉU: La commission n'est pas encore convaincue du bienfait de la modification du système de biodéchets proposé par TWINS. Actuellement, les citoyens se sont habitués à trier leurs déchets verts et ne seront pas forcément prêts à modifier leurs bonnes habitudes. Ne serait-il pas possible de se concentrer sur la vieille ville/centre-ville où la gestion des déchets verts est la plus problématique ? Une phase pilote doit être mise en place avant d'investir sur l'ensemble de la commune. Après un certain temps, un bilan du système permettra d'analyser l'impact et les coûts de ce nouveau système.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	Page
6	Fonctionnement	608.4240	Taxes d'utilisation et de prestation de services	p.136

Question 11 pourquoi les entreprises sont moins taxées par rapport à 2021 ?

Réponse

Les entreprises ne sont pas moins taxées que les années précédentes, mais simplement les entreprises ont la possibilité légale de faire appel à un service privé pour ramasser leurs ordures à meilleur prix que celui proposé par la commune.

Remarque de la CEU : La CEU se demande s'il n'y a pas moyen de monitorer les volumes de déchets qui ne partent pas à l'Enevi ? la commune doit impérativement garder un contact avec les entreprises pour qu'elles collaborent avec l'Enevi.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	Page
6	Fonctionnement	610.3144	Entretien des terrains bâtis et bâtiments	p.138

Question 12 Grosse augmentation. Quels sont les entretiens prévus ?

Réponse

L'augmentation est due aux travaux de mise en conformité du parking de la Planta exigée par le service cantonal du feu. Les cages d'escaliers des sorties du parking doivent être équipées de SAS.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	Page
6	Investissements	600.5010	Routes / voies de communication	p.227

Question 13 AggloValais Central : Point de situation sur chaque projet.
 Adaptation de routes communales : travaux prévus ?
 Passerelle du canton par-dessus et sous-voie la gare : où en sont les deux projets ?
 Pourquoi le montant baisse pour les pistes cyclables ?

Réponse

Le giratoire du carrefour du cimetière à la rue de Loèche se terminera au printemps 2023. L'aménagement de la rue de Aubépines débutera au printemps 2023 et se terminera en 2024.

Pour les routes communales, la route de Pramin, la fin de la route de la Chapelle à Salins et la route de Pradurant à Salins sont planifiées.

Les deux projets de passerelle et de passage sous voies sont en étude de coordination entre le canton du Valais et la ville de Sion.

Les projets de pistes cyclables sont actuellement en développement auprès du service de l'Urbanisme Mobilité.

Remarque de la CEU : La CEU remercie le président pour les compléments d'information concernant le passage sous-voie (en collaboration avec les CFF) et la passerelle aérienne reliant la rue de l'Industrie et Cour de Gare.

Le problème de la sécurité des cyclistes doit être réglé car la solution du 30km/h n'est pas toujours compatible avec les pistes cyclables.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
6	Investissements	602.5020	Aménagement des cours d'eau	p.228

Question 14 correction de la Sionne : qu'est ce qui est prévu ? et pourquoi est-ce nécessaire ?

Réponse

Les travaux sont indispensables car nous pouvons subir les inondations que Sion a vécues en 1992 suite au débordement de la Sionne . Les travaux prévus se situent au hameau de La Sionne par l'agrandissement du lit de la Sionne et par le déplacement de la route qui est cantonale.

Dicastère 7 : Bâtiments et constructions

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
7	Fonctionnement	700.3130	Prestations de services de tiers	p.151

Question 1 la rubrique a déjà augmenté l'année passée. Pourquoi le montant augmente en 2023 ? si c'est pour l'inventaire du patrimoine, quand est-ce qu'il sera terminé ? est-ce que cet inventaire sera mis en consultation et quand ?

Réponse

L'inventaire du patrimoine bâti extra-muros est terminé pour ce qui concerne la partie « Ville ». Il a été homologué le 10.11.2021 par le Conseil d'Etat ; il reste un montant prévu pour le traitement des objets qui font encore l'objet de recours auprès des instances supérieures.

Nous attendons l'homologation formelle des objets d'importance cantonale et fédérale pour la diffusion de l'ensemble de l'inventaire.

Pour le surplus, il s'agit de la poursuite de l'inventaire sur le secteur des Agettes, secteur qui n'a pas été traité dans la première phase de l'inventaire.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
7	Fonctionnement	700.3132	Honoraires experts et spécialistes	p.151

Question 2 Explication demandée sur cette rubrique.

Réponse

Cette rubrique comprend les honoraires des experts de la Commission consultative vieille ville, ainsi que les mandats de contrôle des dossiers énergétiques et de leur conformité lors de la réalisation (contrôle par pointage) tels qu'exigés par le label « Cité de l'énergie ». Elle comprend également la participation aux frais de relevés des bâtiments patrimoniaux intra- et extra-muros.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
7	Fonctionnement	705.3010	Traitement du personnel	p.155

Question 3 engagement nouvel EPT ? lié à l'agrandissement du cimetière ?

Réponse

L'engagement prévu n'est pas lié à l'agrandissement futur du cimetière, mais au fonctionnement du centre funéraire ; cet EPT supplémentaire permet de renoncer à l'extension des mandats d'auxiliaires d'une part, et de mettre fin au nombreuses heures supplémentaires qui impactent actuellement le travail du responsable d'autre part (suppléance pour les vacances, les absences, etc.), en particulier en ce qui concerne les tâches de crémation.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
7	Fonctionnement	705.	Autres ouvrages de génie civil	p.155

Question 4 Où en est le projet pour le cimetière Saint-François ? règlement des cimetières est-il est en cours de révision ? Quand sera-t-il présenté au CG ?

Réponse

Le projet pour le cimetière de Saint-François est suspendu, la priorité est actuellement donnée à l'extension du cimetière de Platta. La révision du règlement est finalisée, mais le concept d'inhumation souhaité au travers du projet d'extension (privilégier la réalisation de columbariums) doit s'accompagner d'une importante révision de la tarification. La révision du règlement du cimetière sera présentée au CG lorsque le projet d'extension arrivera en phase de projet définitif en vue de l'autorisation de construire et d'un crédit d'engagement pour sa réalisation.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
7	Investissements	701.5040	Terrains bâtis	p.237

Question 5 Ancien hôpital : quelles sont les étapes des travaux pour 2023 ? quelle est la situation d'Espace Creation ? Est-ce que tous les bénéficiaires d'EC ont trouvé un lieu ? quelles sont les conditions pour que les nouveaux bénéficiaires puissent rejoindre le nouveau site ? est-ce que la structure existe toujours comme précédemment ? comment la nouvelle structure sera gérée et sur quel site ?
Quel est le bâtiment de la Ville qui se situe Route de Riddes 87 ?

Réponse

Le projet relatif au bâtiment de l'Ancien Hôpital est déposé en demande d'autorisation de construire auprès du SeCC à la fin de mois de novembre de cette année, après de longues consultations des instances patrimoniales au niveau cantonal et fédéral. Nous espérons pouvoir démarrer les travaux en automne 2023, compte tenu d'une double intervention (rénovation / réaffectation du bâtiment existant et extension).

Tel que présenté lors du plénum d'information du 13 septembre 2022, l'Espace Création n'existera plus sous sa forme actuelle, à savoir une collaboration entre la Fondation Inartis et la Ville de Sion, dès la fin 2022.

Le soutien de la Ville qui était attribué au fonctionnement de la structure de l'Espace Création sera, dès 2023, injecté en soutien direct auprès des entreprises et projets au travers du programme d'impulsion à l'innovation et au développement économique.

Pour ce qui est de la Fondation Inartis, elle va reprendre des locaux à son propre compte et continuer à soutenir des starts-up, lesquels starts-up pourront entrer dans le programme d'impulsion à l'innovation et au développement économique de la Ville de Sion en présentant des projets.

Les starts-up qui étaient hébergées dans l'Espace Création ont toutes retrouvé de nouveaux locaux, soit en se déplaçant avec la Fondation Inartis, soit de manière indépendante. Pour ce qui est des espaces de coworking, les utilisateurs ont trouvé d'autres alternatives.

Le bâtiment de la Route de Riddes 87 accueillait anciennement le théâtre Interface, qui sera remplacé par Studio 13 / Valais Film, en cours d'installation. Les autres occupants à cette adresse sont Les Affluents, Stagecrafters et le théâtre Alizé.

Dicastère 8 : Urbanisme & Mobilité

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
8	Fonctionnement	850.3637	Subventions aux personnes physiques	p.161

Question 1 toitures végétalisées : quel est le montant dévolu par projet ? quand sera le règlement pour l'obtention de ces subventions ?
Est-ce qu'il y a une règle claire aujourd'hui entre végétalisation des toits et pose de panneaux solaires (règlement commun, arbitrage en cas de concurrence, etc.) ?

Réponse

Question 1

Le conseil municipal a décidé la mise en place d'une subvention pour les toitures végétalisées. La mise en place d'une directive et de la procédure ad hoc sera effective au premier trimestre 2023.

Question 2

L'état de l'art, des technologies déployées et des normes en vigueur dictent la mise en place des deux infrastructures.

Remarque de la CEU : Selon la directive pour obtenir une subvention, il faut encourager les toitures végétalisées. Cependant, la CEU remarque qu'il faudrait des directives et recommandations claires pour permettre d'installer panneaux solaires et/ou toits végétalisés.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
8	Fonctionnement	852.3101	Matériel d'exploitation, fournitures	p.162

Question 2 détail des frais par poste.
Pourquoi les carburants augmentent alors qu'il y a électrification des véhicules ?

Réponse

L'électrification des véhicules se fait progressivement, en fonction des moyens annuels alloués, si bien qu'une partie du parc reste encore approvisionnée par des carburants fossiles. À noter qu'il n'existe pas encore des alternatives électriques pour nombres de machines utilisées quotidiennement

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
8	Fonctionnement	852.3111	Machines, appareils et véhicules	p.162

Question 3 les véhicules remplacés sont-ils électriques ? détails.

Réponse

Il s'agit majoritairement de machines et appareils pour le fonctionnement de la section : déplaqueuse à gazon, motoculteurs, scarificateurs, génératrices, scies pendulaires, tronçonneuses, débroussailleuses et souffleuses. Une partie de ces équipements restent thermiques faute d'alternatives éprouvées en mode électrique ou tout simplement de la non disponibilité d'e-solutions.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
8	Investissements	860.	Aéroport	p.244

Question 4 Il n'y a pas d'investissements prévus en 2023. Quand sera décidé le sort de l'aéroport ? Quel est le planning des négociations avec le canton ?

Réponse

Nous sommes toujours dans l'attente d'une décision du Conseil d'Etat qui doit présenter en 2023 au Grand Conseil une loi spécifique pour l'aéroport de Sion.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
8	Investissements	850.5290	Autres immobilisations incorporelles	p.243

Question 5 Quelle est la répartition du montant dévolu à Ronquoz 21 entre la part d'étude et la part de réalisation ?
Le parc des Anciens abattoirs ne fait-il pas partie du projet Ronquoz 21 ? (852.5040 et 850.5290) peut-on avoir un détail des travaux ?

Réponse

Question 1

La rubrique 5290 ne concerne que les études et expertises nécessaires pour l'avancement du projet Ronquoz21 soit : révision partielle PAZ-RCCZ, projets urbains avec Herzog & de Meuron et développements spécifiques de plusieurs périmètres prioritaires (Gare sud avec les CFF – secteur sud rue de l'Industrie), projets dans la chaîne des parcs (secteur Champs-de-tabac), projet de parking silo secteur Industrie, poursuite des développements concernant l'approvisionnement énergétique du quartier en partenariat avec OIKEN, coordination aménagements urbains et réseaux, ingénierie foncière et financière et étude de la structure de portage du projet.

Question 2

Cette rubrique concerne spécifiquement la réalisation du parc des anciens abattoirs et comprend les études d'appel d'offres et d'exécution et la réalisation en elle-même d'une première tranche sur 2023.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
8	Investissements	852.5040	Terrains bâtis	p.243

Question 6 Planta : quid de l'atelier participatif avec la population ? il avait été question d'un processus participatif. Qu'est ce qui est prévu, qu'est ce qui a été fait ?

Réponse

Le conseil municipal a pris en compte les remarques de la population émise lors des projets transitoires de 2020 et 2021 et suivant (Atoll), des questionnaires sur les projets transitoires et les attentes des citoyens vis-à-vis également d'un projet définitif ayant été mis en place, notamment via des enquêtes sur le terrain (sondage).

Remarque de la CEU : La CEU trouve que la démarche participative est un peu légère et ne correspond pas à l'idée d'une participation citoyenne, c'est-à-dire avec l'ensemble de la population.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
8	Investissements	856.5060	Biens mobiliers	p.244

Question 7 pourquoi certains abribus sont financés par Agglo et d'autres pas ?

Réponse

Seuls les abribus situés sur des lignes nouvelles sont cofinancés. Le remplacement d'abribus à des arrêts existants ne sont pas cofinancés par l'Agglo.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
8	Fonctionnement	858.5010	Voies ferrées industrielles	p.244

Question 8 précisions sur le franchissement des rails. Quelle est l'entreprise qui a demandé un nouvel accès ?

Réponse

L'évolution des normes en matière de sécurisation des passages à niveaux impose de contrôler avec l'OFT (Office fédéral des transports) et les CFF si les critères de protection doivent être modifiés. Au stade des investigations déjà menées, seuls les passages à

niveaux de la route des Ronquos et de la rue de l'Industrie devraient devoir être modifiés par la mise en place de feux asservis. Des coordinations avec l'OFT et les CFF sont d'ores et déjà prévues en décembre 2022 pour la procédure et la validation du projet (s'agissant d'un passage à niveau une procédure fédérale d'approbation des plans).

L'entreprise qui avait sollicité un nouvel accès est la société Lietti. Ce nouvel accès a été refusé par l'OFT après consultation par le Canton. L'OFT a dans ce cadre émis des questionnements sur la conformité des passages à niveau actuels aux normes en vigueur.

Remarque de la CEU : La CEU regrette que la société Lietti n'ait pas eu droit à son accès qui entrerait dans un programme de réduction des émissions carbonées.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
8	Fonctionnement	858.3634	Subventions aux entreprises	p.165/ 268

Question 9 pourquoi les montants ont disparu (conditionné à la cadence) ?

Réponse

Les courses supplémentaires ayant été reconnues comme éligibles au transport régional voyageurs, elles sont cofinancées par le Canton et la Confédération.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
8	Fonctionnement	858.3636	Subventions aux organisations	p.165/ 268

Question 10 Qu'est que Gordon Bennet 2023 ?

Réponse

C'est une compétition de course de montgolfières dont le départ se ferait depuis Sion.

Dicastère 9 : Sport, jeunesse & loisirs

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
9	Fonctionnement	901.3140	Entretien des terrains	p.179

Question 1 Qu'est qui est dévolu sur ce montant pour l'entretien des terrains de foot ? Est-ce qu'il est prévu d'aménager un terrain synthétique à Bramois, ce qui serait une opportunité pour diminuer les frais d'entretien ?

Est-ce qu'il est prévu d'aménager de nouveaux terrains de sport vu la demande croissante ?
 Quelle réflexion a été portée sur l'utilisation des terrains de sport ?

Réponse

En sus de montants d'entretien effectivement dévolus à des beach-volley, piste finlandaise, anneau d'athlétisme ou autres fosses de saut, paddock de concours hippique, piste de bmx ou abords de terrains de jeu, mais encore des réparations ou changements d'arroseurs, curage d'écoulements, cette rubrique permet d'effectuer des travaux de carottage, aération, vibrasol, sursemis sur les terrains naturels de football, respectivement de brossage, recharge de granulats et divers sur les surfaces synthétiques.

Comme indiqué dans la planification financière 2024-2027, l'aménagement d'un terrain synthétique sur le terrain B de Bramois devient impératif pour gagner des heures d'utilisation et bénéficier d'une surface qui souffre grandement de surcharge et de sa localisation contre l'humidité de la Borgne. Il faut toutefois éviter de penser à des économies substantielles automatiques entre ce qui est actuellement dû à un terrain naturel et un terrain synthétique en terme d'utilisation de la surface et des locaux qui devient quatre saisons générant de surcroît eux aussi des entretiens ad hoc : nettoyage, arrosage, brossage, déblaiement de neige éventuel, décompactage, etc.

Au vu de l'augmentation démographique et de l'engouement toujours à la hausse du football de base, du sport scolaire ou du football élite, la nécessité de trouver sur le sol sédunois de nouvelles surfaces de jeu est patente. En ce sens, la Ville de Sion a commandé une étude en cours (« Etat des lieux et analyse des besoins ») qui a pour objectif, en consultant les clubs du FC Sion Olympique des Alpes SA, FC Sion Football pour tous, FC Châteauneuf, FC Bramois, de générer trois scénarii de pistes possibles pour des surfaces supplémentaires de terrains et locaux, en lien avec l'augmentation démographique et la progression constante de la pratique footballistique, tenant compte de l'accélération du football féminin également.

Remarque de la CEU : La CEU a également appris que le terrain de foot des Agettes a un DDP (droit de superficie) permettant ainsi de déléguer l'entretien et l'utilisation du terrain de foot au FC Printse-Nendaz.
 L'extension des terrains pourraient se faire du côté du stade de Tourbillon ou celui de la Garenne. Pour Bramois, il y a des contraintes liées au SDA et zones agricoles.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	Page
9	Investissements	900.5040	Entretien des terrains	p.251

Question 2 quels sont les travaux prévus pour le skate plaza ? et sur quel horizon ?

Réponse

En collaboration avec l'association Sion Ride, ce skate plaza répond à une très forte demande des utilisateur-trice-s et doit permettre de renouveler les infrastructures actuelles devenues obsolètes, aux coûts d'entretiens toujours plus élevés et qui n'auront plus leur sens en façade du nouveau collège. Les travaux prévoient un réaménagement de l'autre côté de la route des Casernes qui fait angle avec la rue de la Dixence sous la forme d'un skate plaza, accessible depuis le Cours Roger-Bonvin par le passage souterrain existant, offrant une continuité et une valeur ajoutée à l'offre dudit cours, soit : un bowl enterré, une zone de « street » répondant aux dernières exigences des disciplines freestyle (skates, trottinettes, etc), tout à la fois zone de détente et de rencontres. Une réalisation par étapes, le planning intentionnel envisageant une finalisation à l'horizon 2024 soit avant l'ouverture du nouveau collège.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	Page
9	Investissements	901.5040	Entretien des terrains	p.179

Question 3 Centre sportif de l'ancien stand : Quels sont les travaux prévus pour la réfection de la tour de chronométrage ?

Réponse

Il s'agit d'une réfection de l'enveloppe de la tour par une nouvelle répartition des surfaces vitrées (verres isolants de nouvelle génération) versus surfaces opaques (panneau sandwich isolé). Réfection coordonnée avec les besoins du Centre Athlétique de Sion et les besoins d'une fonctionnalité pour le speaker lors des matches sur le terrain synthétique.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	Page
9	Investissements	901.5040	Entretien des terrains	p.179

Question 4 pour la piscine couverte : est-ce possible d'installer des panneaux solaires sur les toits de la piscine couverte. Pourquoi n'y a-t-il pas mention de subventions cantonales ou fédérales pour la rénovation de l'enveloppe de la piscine ?

Réponse

A ce jour, dans le cadre de la réfection de la toiture de la patinoire avec l'entreprise OIKEN, nous installons 860 panneaux solaires correspondant à une production annuelle prévue de 430 Mwh, valeur pour 35 villas équipées d'une pompe à chaleur. Cette production permettra de gérer la consommation de la patinoire couverte et également celle de la piscine avec une autoconsommation d'environ 50% à 70%, le solde sera injecté dans le réseau. De ce fait, nous n'avons pas encore investigué la pose de panneaux solaires sur le toit de la piscine.

Il n'y a pas de subvention possible sous l'angle des critères de la loi sur le Sport cantonal ou le Fonds du sport. Dans le cadre du programme « énergie-bâtiments », il est prévu que le dossier soit transmis à qui de droit en vue d'obtenir des subventions.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	Page
9	Fonctionnement	906.3636	Subventions aux organisations	p.178/269

Question 4 Rallye du Valais : la nouvelle formule est plus light, mais pas la subvention, pourquoi ?

Réponse

Car à ce jour, il n'y a aucune prise de position officielle en ce sens de la part de l'organisateur, tout étant ouvert quant à la localisation autant des parcs d'assistance que des parcours des spéciales.

Remarque de la CEU : La CEU espère que la subvention sera supprimée si l'événement n'aura pas lieu à Sion.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	Page
9	Fonctionnements	906.3636	Subventions aux organisations	p.185/269

Question 5 Education donne de la force ? en quoi consiste cette formation, pourquoi une diminution ?

Réponse

Les montants de cette rubrique, historiquement issue de la campagne nationale « Education donne de la force » (nb. lancée dans les villes en 2008, puis reconduite en 2018-2021), servent prioritairement à la mise en œuvre d'actions, programmes et/ou projets événementiels ciblés de « prévention », proposés par l'Observatoire de la jeunesse sédunoise. La diminution du montant de ladite rubrique répond à une recherche d'économie.

III. CONCLUSION DE LA COMMISSION ET VOTE FINAL

A l'étude du budget, la Commission a constaté une situation financière saine et tenant compte des modifications liées à l'augmentation du coût de la vie.

La Commission constate l'avancement de certains projets, le site de la Sitterie en Pôle musique, la construction de la passerelle de l'Hôpital ; la nouvelle école et salle de gym de Champsec, le bâtiment des Scorpions à Châteauneuf, entre autres. Un certain nombre de projets sont encore en discussion notamment la liaison Nord-Sud du secteur gare, les nouvelles pistes cyclables, la nouvelle caserne des pompiers, l'Ancien Hôpital, la place de la Planta, le parc des Anciens Abattoirs, etc. et il y a certainement des oublis vu le nombre de travaux prévus et en cours dans la Ville.

A l'instar des remarques formulées l'année passée dans son rapport sur le budget 2022, la CEU constate à nouveau les nombreux investissements liés au dicastère Travaux publics et Environnement. La Ville de Sion entretient et poursuit les travaux de mise à jour du réseau d'eau potable et, mais participe également de la sécurisation et de la revitalisation de ses rivières. Des investissements qui comptent mais auxquels le canton participe.

Concernant la gestion des déchets verts, la CEU n'est pas convaincue de la pertinence du systèmes TWINS pour l'ensemble du territoire. Elle souhaite que soit réalisé un projet pilote dans les lieux problématiques avant l'investissement conséquent du nouveau système de gestion sur l'entier de la commune. Reconnaisant l'intérêt d'utiliser les déchets verts comme biogaz, la CEU ne comprend toutefois pas que l'élan des citoyens en termes de recyclage des déchets verts soit ainsi coupé par la mise en place d'un nouveau système qui ne récupère finalement pas l'ensemble des déchets, utilise des sacs de compostage qui produisent des micropolluants...

En termes de subventions énergétiques, la CEU constate que l'aide apportée par la Ville est pertinente, mais la commission se demande s'il n'y a pas moyen d'encourager plus la rénovation des immeubles (PPE).

D'autre part, la commission encourage la Ville dans sa volonté de couvrir les toits de panneaux photovoltaïques. La CEU souhaite à ce sujet que la Ville trouve rapidement un arrangement concernant les panneaux sur les toits des écoles de Bramois et Châteauneuf.

La CEU apprécie également les efforts de la Municipalité en termes de mobilité durable et concernant la réduction de son empreinte carbone de manière générale.

La Commission remercie encore les services pour les travaux entrepris, ainsi que pour les réponses qu'ils ont fournies.

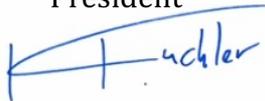
Malgré ces remarques, la Commission d'environnement et d'urbanisme a accepté à l'unanimité de ses dix membres présent-e-s le projet de budget de la Municipalité de Sion pour l'année 2023. Elle vous propose d'en faire de même.

Sion, le 21 novembre 2022

Pour la commission d'environnement et d'urbanisme

Fabien Kuchler

Président



Mireille Hofmann Jacquod

Rapporteure



Document de travail à l'usage du Conseil général

Liste des présences :

Nom	27.10. 2022 1	27.10. 2022 2	27.10 2022 3	17.11. 2022	21.11. 2022
Fabien Kuchler	X	X	X	X	X
Christian Pitteloud	X	X	X	X	X
Mireille Hofmann Jacquod	X	X	X	X	X
Sophie Bourban-Mathis	X	X	X	X	X
Georges Lauener	X	X	X	X	X
François Meyer	X	X	X	X	X
Florian Micheloud	X	X	X	X	X
Stéphanie Perruchoud	X	X	X	X	-
Thierry Stalder	X	X	X	X	X
Annie Thiessoz Reynard	X	X	X	X	X
Grégoire Vuissoz	X	X	X	X	X

Document de travail à l'usage du Conseil général